

Les bases pour gérer au mieux mes cultures



Les +

Savoir reconnaître les adventices, maladies et ravageurs des cultures principales en Eure-et-Loir (colza, blé, orge, maïs, pois)

Les +

Savoir comment raisonner les interventions et mobiliser les leviers agronomiques sur son exploitation

Les +

Connaître les bases agronomiques pour la gestion de la fertilisation NPK sur son exploitation.

Chartres
le 14 et 15 mai 2024

Les bases pour gérer au mieux mes cultures

Des éléments à connaître

2 jours

14/05/2024

15/05/2024

9h00 – 12h30

14h00 – 17h30

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés-es, salariés-es

Pré-requis

Aucun

Tarifs & Financement

70 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

375 €/jour pour toutes autres situations*

(*formation susceptible d'être financée par votre OPCO)

Intervenant(e)s

Antoine Sintive, Paul Fessart,
Jean-Baptiste Gratecap,
Conseillers CA28.

Objectifs

Acquérir les bases de la reconnaissance des adventices, ravageurs, auxiliaires et maladies.

Raisonnement ses stratégies de lutte et utiliser les leviers agronomiques

Contenu / Programme

Savoir reconnaître les principales adventices, maladies, ravageurs et auxiliaires des cultures et connaître les seuils d'intervention.

Raisonnement sa stratégie de désherbage et connaître les leviers agronomiques : rotation, décalage de la date de semis, travail du sol...

Raisonnement sa stratégie fongicide et connaître les leviers agronomiques : choix variétal, rotation...

Raisonnement ses interventions insecticides et connaître les leviers agronomiques : rotation, aménagements paysagers pour favoriser les auxiliaires...

Raisonnement la gestion de la fertilisation NPK sur son exploitation

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, échanges d'expériences entre stagiaire, observation sur le terrain, évaluation en fin de stage.

Modalités d'évaluations

Auto-positionnement et quizz sur le document d'évaluation de fin de stage

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Antoine SINTIVE

+33 (0)2 37 24 45 77 a.sintive@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 30 avril 2024

Les bases pour gérer au mieux mes cultures

Du 14/05/2024 et 15/05/2024 - 2 jours

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Niveau de formation :

- Niv VI : fin de scolarité obligatoire
- Niv V : BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP
- Niv IV : STA, BAC général, techno., prof., CCTAR
- Niv III : BTS, DUT, DEUG, BTSA
- Niv II BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
- Niv I : Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- Je m'engage à participer à la formation n°24050
- J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à
Le

Signature,



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES
+33 (0)2 37 24 45 42



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :
7 h x 11,65 € = 81,55 €

*Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES CEDEX

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

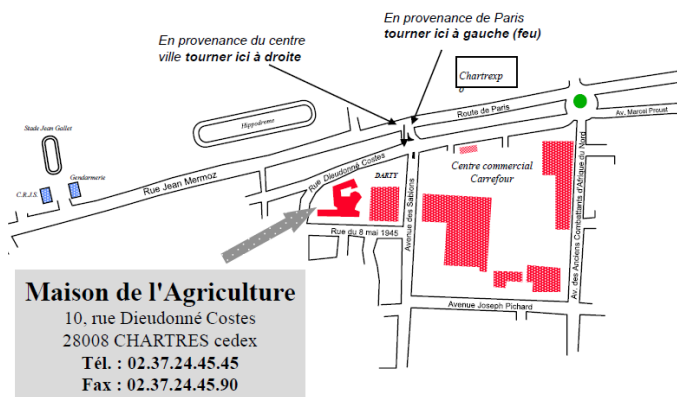
Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite

- Certicrea** : 57 % de réussite



Maison de l'Agriculture
10, rue Dieudonné Costes
28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02.37.24.45.45
Fax : 02.37.24.45.90

Ligne de bus : 4 – 5- 12 – 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

*Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : CertificationRS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020

